



C3.3 Mettre en place une aide financière pour les réunionnais souhaitant rentrer sur l'île

Ressources & Modalités

Adoptée en 2017, la Loi Egalité Réelle Outre-Mer prévoit une aide financière au retour dans les 5 ans suivant la fin de la formation :

Le fonds de continuité territoriale peut financer des aides et des mesures destinées à faciliter le retour des résidents ultramarins dans leur collectivité d'origine dans les cinq ans suivant l'accomplissement d'une période de formation en mobilité

Source : [LOI n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer](#)

Il existe de nombreuses aides pour un départ en mobilité, alors que l'accompagnement au retour est très peu encadré et accompagné.

Pour faire appliquer la Loi Égalité Réelle Outre-Mer, nous proposons la mise en place d'une aide financière au retour par la Région et/ou le Département de la Réunion.

Organisations



Région
Réunion



Département
Réunion

Autres:

-

Faisabilité & Budget

La faisabilité est estimée moyennement difficile. En effet, l'aide pourrait être :

intégrée à un Guichet d'aide existant (accompagnement au montage des dossiers administratifs), en complétant ainsi les aides au départ

OU être gérée par un Guichet spécifiquement dédié au retour (mise en parallèle avec un Guichet dédié au départ)